

PETITION

Chaque année, des centaines d'animaux sont maltraités, battus, torturés et tués par leur maître. La justice ne les condamne pas car l'animal est considéré comme un meuble dans le Code Civil français.



A l'attention de :

Monsieur Jean-Marc AYRAULT, Premier Ministre

Monsieur le Premier Ministre,

En ce XXIème siècle, nous ne pouvons pas considérer un animal comme un vulgaire meuble. Plus de 50 % des Français ont comme compagnon un animal de compagnie.

Nous vous demandons :

- la modification de l'article 528 du Code Civil considérant les animaux comme « meubles »
- la création d'un Ministère chargé du bien-être des animaux en France
- la condamnation des tortionnaires d'animaux au même titre que les criminels

NOS COMPAGNONS DE ROUTE NE SONT PAS DES MEUBLES...

NOM – PRENOM	VILLE	SIGNATURE